

Recyclage habilitation électrique

B1-B2-BC-BR

Public visé

Personnel électricien réalisant des consignations, des travaux de dépannages, des interventions ou essais sur des installations électriques.

Pré-requis

Avoir participé à une formation initiale d'habilitation électrique de même nature.

Effectif

10 participants maximum.

Durée de la formation

2 jours.

Évaluation

Cette formation fait l'objet d'une **évaluation des savoirs et des savoir-faire**. L'évaluation des savoirs est réalisée à partir d'un questionnaire à choix multiple (**QCM**) constitué de plusieurs questions. **L'évaluation** des savoir-faire est réalisée à partir **d'une ou plusieurs situations de travail ou d'intervention**.

Maintien et actualisation des compétences

La périodicité du recyclage est déterminée par l'employeur. **La périodicité recommandée est de 3 ans**. Pour une pratique occasionnelle ou exceptionnelle, elle peut être ramenée à 2 ans.

Publication UTE C 18-510 du 21 janvier 2012.

Objectif

Obtenir l'habilitation électrique en acquérant les compétences de repérage des risques électriques et d'application des règles de sécurité pour les travaux BTA au voisinage de la tension.

Méthode pédagogique

- Théorique et pratique
- Mise en situation dans l'environnement professionnel du stagiaire
- Exposés-débats
- Jeux de rôle
- Films

Matériel pédagogique

- Armoire électrique
- Vérificateur d'absence de tension – VAT
- Équipements de protection individuelle – gants, casques, tapis de sol, etc.
- Caisse à outils

Programme

PARTIE 1

PREMIER MODULE

- Analyse des accidents et presque accidents – processus et conséquences avérées ou potentielles
- Pratiques professionnelles
- Effets du courant sur le corps humain – électrisation, électrocution, brûlure
- Habilitation – principe, symboles, limites et formalisation

PARTIE 2

SECOND MODULE

- Zones d'environnement et leurs limites
- Habilitations – limites, analyse des risques et mesures de prévention
- Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention
- Protection collective – mesures, équipements et signalisation
- Équipements de protection individuelle – identifier, vérifier, utiliser
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main, etc.) – risques et mise en œuvre
- Mise en sécurité d'un circuit – mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée
- Documents applicables dans le cadre d'une opération – instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, certificat pour tiers, avis de fin de travail, etc.
- Mesures de prévention à appliquer lors d'une opération – éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
- Induction et couplage capacitif et mesure de prévention associée – mise en équipotentialité
- Incendies et accidents sur, ou près des ouvrages et des installations électriques



Pour suivre cette formation